



Beauvoir-sur-Mer, le 01^{er} Février 2022

BORDEREAU DE TRANSMISSION
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 25 JANVIER 2022

Vous trouverez **pour votre information et/ou pour y donner suite**, les délibérations validées et tamponnées (en format .pdf) :

FINANCES – Débat d’orientations budgétaires 2022
FINANCES – Demande de subventions au titre de 2022 pour l’animation du SAGE et le secrétariat de la Commission Locale de l’Eau, l’animation du Contrat territorial 2017-2021 et du Contrat Régional de Bassin Versant 2019-2021
EAU – Attribution du marché pour les analyses eaux superficielles littorales pour le projet Life Revers’Eau - accord-cadre 2022/2023
EAU – Attribution du marché pour prélèvements/analyses pour les eaux superficielles « bocage » - accord-cadre 2022/2023
RESSOURCES HUMAINES – Prolongation du contrat de projet de Chargé de mission Biodiversité
RESSOURCES HUMAINES – Création d’un emploi permanent de grade d’Ingénieur dans la filière technique
RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

La Directrice,
Mickaëlle ROUSSELEAU

L’ensemble des délibérations a été affiché le 01^{er} Février 2022

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Date de convocation : 19 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2022_D001_FIN**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 janvier à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer (*pour raisons sanitaires*), sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 19 janvier 2022.

En vertu de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre 2021, les mesures dérogatoires liées à la pandémie Covid-19 pour la réunion de la séance sont réinstaurées (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1^{er}), COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : CARRARA Patricia, De BONNAFOS Patrice, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien suppléé par ADRIEN Pierrick, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent (membre du bureau), ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), SIGWALT Richard,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- BRIAND Pascale donne pouvoir à CAUDAL Claude
- CHARRIER Miguel donne pouvoir à DENIS Pascal

ABSENTS / EXCUSES :

- BATARD Yves (4^{ème} VP), FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP), GRONDIN Raoul, PARRAIS Philippe, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : PIPAUD Vincent

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	7	2	15

OBJET : FINANCES – Débat d'orientations budgétaires - 2022

Monsieur Le Président expose :

Considérant que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire qui doit avoir lieu deux mois précédant le vote dudit budget ;

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui a introduit l'obligation d'établir un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette. Par ailleurs il est désormais inscrit « *il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Monsieur le Président présente le rapport à l'assemblée sur les orientations budgétaires 2022.

Le Comité syndical,*Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu le rapport des orientations budgétaires 2022 ;*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Indique qu'il a été procédé au cours de cette réunion à un Débat d'Orientaion Budgétaire pour l'année 2022 ;
- Prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2022.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Date de convocation : 19 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2022_D002_FIN**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 janvier à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer (*pour raisons sanitaires*), sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 19 janvier 2022.

En vertu de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre 2021, les mesures dérogatoires liées à la pandémie Covid-19 pour la réunion de la séance sont réinstaurées (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1^{er}), COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : CARRARA Patricia, De BONNAFOS Patrice, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien suppléé par ADRIEN Pierrick, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent (membre du bureau), ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), SIGWALT Richard,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- BRIAND Pascale donne pouvoir à CAUDAL Claude
- CHARRIER Miguel donne pouvoir à DENIS Pascal

ABSENTS / EXCUSES :

- BATARD Yves (4^{ème} VP), FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP), GRONDIN Raoul, PARRAIS Philippe, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : PIPAUD Vincent**Nombre de délégués**

En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	7	2	15

OBJET :

FINANCES – Demande de subventions au titre de 2022 pour l'animation du SAGE et le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau, l'animation du Contrat territorial 2017-2021 et du Contrat Régional de Bassin Versant 2019-2021

En tant que structure porteuse du SAGE Marais breton/Baie de Bourgneuf et des contrats de mise en œuvre du SAGE, le SMBB a pour missions statutaires :

- D'animer le SAGE et d'assurer le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- D'animer, de coordonner et d'évaluer les contrats en cours : le Contrat territorial 2017-2021 et le Contrat Régional de Bassin Versant CRBV 2019-2021 et son avenant pour 2022.

La poursuite de ces missions a été discutée ce jour avec le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical.

Dans ce cadre, il convient de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil régional des Pays de la Loire, pour l'année 2022.

Il s'agit des missions suivantes avec leur plan de financement :

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le **1 FEV. 2022** SLO

ID : 085-200088771-20220125-2022_D002_FIN-DE

- **Animation du SAGE et secrétariat de la CLE – année 2022**

Budget prévisionnel 2022 - Animation SAGE/CLE		Total charges	
011 - Charges à caractère général			
Charges de la structure		16 000 €	
Charges spécifiques à l'animation SAGE et secrétariat de la CLE		4 500 €	
Sous-total		20 500 €	
012 - Charges salariales			
1 ETP animateur SAGE/CLE		11 000 €	
Appui thématique - 20% ETP		12 000 €	
1 ETP géomaticien (COD)		11 000 €	
1/3 ETP secrétariat/communication		11 000 €	
Sous-total		45 000 €	
TOTAL		128 500 €	

Plan prévisionnel de financement 2022		Montant	%
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Forfait fonctionnement pour le secrétariat de la CLE et l'animation du SAGE	13 500 €	13%
	Subvention sur les ETP (70% de la masse salariale)	75 500 €	59%
Conseil Régional des Pays de la Loire (20% de 30K€ de dépenses)		16 200 €	12%
SMBS - contribution des membres		17 300 €	13%
TOTAL		128 500 €	100%

- **Animation des Contrats (Contrat territorial 2017-2021 et CRBV 2019-2021 et son avenant) – année 2022**

Budget prévisionnel 2022 - Animation Contrats (CT 2017-2021 et avenant au CRBV 2019-2021)		Total charges	
011 - Charges à caractère général			
Charges de la structure		16 000 €	
Frais de déplacement		1 000 €	
Sous-total		17 000 €	
012 - Charges salariales			
1 ETP animateur Contrat territorial CRBV		30 000 €	
1/3 ETP secrétariat/communication		14 000 €	
Sous-total		64 000 €	
TOTAL		81 000 €	

Plan prévisionnel de financement 2022		Montant	%
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Forfait fonctionnement	5 000 €	7%
	Subvention sur les ETP (50% de la masse salariale, rattachée dans le CT 2022-2021)	33 400 €	47%
Conseil Régional des Pays de la Loire (20% de 30K€ de dépenses)		16 200 €	20%
SMBS - contribution des membres		20 500 €	25%
TOTAL		81 000 €	100%

Le Comité syndical,

Vu les statuts du SMBB précisant les compétences en termes d'animation SAGE/CLE, Contrats Eau ;

Vu la délibération n°2022_D001_FIN du 25 janvier 2022 du SMBB relative au débat d'orientations budgétaires 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve les plans de financement tels que proposés ;
- Demande à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès des financeurs pressenties ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Date de convocation : 19 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2022_D003_EAU**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 janvier à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer (*pour raisons sanitaires*), sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 19 janvier 2022.

En vertu de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre 2021, les mesures dérogatoires liées à la pandémie Covid-19 pour la réunion de la séance sont réinstaurées (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1^{er}), COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : CARRARA Patricia, De BONNAFOS Patrice, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien suppléé par ADRIEN Pierrick, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent (membre du bureau), ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), SIGWALT Richard,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- BRIAND Pascale donne pouvoir à CAUDAL Claude
- CHARRIER Miguel donne pouvoir à DENIS Pascal

ABSENTS / EXCUSES :

- BATARD Yves (4^{ème} VP), FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP), GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : PIPAUD Vincent

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	7	2	15

<u>OBJET :</u>	EAU – Attribution du marché pour les analyses eaux superficielles littorales pour le projet Life Revers'Eau - accord-cadre 2022/2023
-----------------------	---

Dans le cadre du projet LIFE Revers'Eau (LIFE19 IPE/FR/000007), il est prévu pendant 3 ans d'analyser la qualité des eaux superficielles et des eaux pluviales en sortie d'émissaires sur le littoral de la baie de Bourgneuf, pour identifier les sources de contaminations et permettre de cibler les actions à mettre en œuvre. Un budget de 120 k€ TTC/an de prestations de services est prévu dans le projet LIFE Revers'Eau.

Une consultation pour les deux années à venir 2022/2023 (avec possibilité de renouvellement d'un an) a été publiée dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) du 22 novembre 2021 au 17 décembre 2021 avec une mise en ligne sur la plate-forme marches-securises.fr.

Le marché est prévu d'être exécuté sous forme de bons de commande avec 3 lots distincts :

- Lot 1 : Analyses des échantillons pour la qualité des eaux pluviales.
- Lot 2 : Analyses des marqueurs chimiques et microbiens des eaux pluviales et des étiers pour la recherche de l'origine des contaminations bactériennes.
- Lot 3 : Analyses bactériennes et/ou physico-chimiques des principaux étiers du bassin versant de la baie de Bourgneuf.

A l'issue de la consultation, un seul pli par lot a été déposé sur la plateforme par les prestataires suivants :

- Lots 1 et 3 : CARSO-CAE (Rennes) avec un sous-traitant CARSO-LSEHL (Lyon) pour les micropolluants.
- Lot 2 : LABOCEA (Bretagne) pour leurs marqueurs microbiologiques (ADN).

Au vu du règlement de consultation, ces candidatures sont complètes et jugées recevables et offrent des garanties suffisantes (juridiques, financières et techniques). Elles ont fait l'objet d'un rapport d'analyses présenté au Bureau syndical.

L'analyse de cette offre technique et financière montre que :

- Les compétences et expériences fournies sont solides et attestent d'une réelle capacité à réaliser la mission attendue.
- Les notes techniques sont suffisamment explicitées et montrent que les prestataires ont bien appréhendées la mission demandée et répondent à l'ensemble des exigences techniques énoncés dans le cahier des charges.
- Il n'y a pas d'augmentation significative des prix unitaires par rapport au précédent accord cadre sur la période 2020/2021 pour les analyses similaires, voire des coûts inférieurs pour les analyses de micropolluants dans les étiers.
- Le budget prévu est respecté.

Le Comité syndical,

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis du Bureau syndical réuni le 18 janvier 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Considère que la consultation a été suffisante sans défaut de mise en concurrence.
- Décide d'attribuer :
 - les Lots 1 et 3 à CARSO-CAE et son sous-traitant CARSO-LSEHL ;
 - le lot 2 à LABOCEA.
- Autorise Monsieur le Président à notifier les marchés et signer les accord-cadres et engager les analyses pour 2022 dans la limite du budget voté ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 25 JANVIER 2022
Date de convocation : 19 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 31/01/2022
Reçu en préfecture le 31/01/2022
Affiché le **11 FEV. 2022**
ID : 085-200088771-20220125-2022_D004_EAU-DE

Délibération n°2022_D004_EAU

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 janvier à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer (*pour raisons sanitaires*), sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 19 janvier 2022.

En vertu de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre 2021, les mesures dérogatoires liées à la pandémie Covid-19 pour la réunion de la séance sont réinstaurées (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1^{er}), COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : CARRARA Patricia, De BONNAFOS Patrice, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien suppléé par ADRIEN Pierrick, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent (membre du bureau), ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), SIGWALT Richard,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- BRIAND Pascale donne pouvoir à CAUDAL Claude
- CHARRIER Miguel donne pouvoir à DENIS Pascal

ABSENTS / EXCUSES :

- BATARD Yves (4^{ème} VP), FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP), GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : PIPAUD Vincent

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	7	2	15

OBJET : EAU – Attribution du marché pour prélèvements/analyses pour les eaux superficielles « bocage »
- accord-cadre 2022/2023

Créé en 1995, le suivi de la qualité de l'eau superficielle (Observatoire de l'Eau) est un outil indispensable aux acteurs du territoire pour évaluer les actions entreprises, identifier les priorités et le cas échéant justifier les besoins en termes de moyens humains, techniques et financiers. Chaque année le SMBB (et avant l'ADBVB) mutualise toutes les données disponibles sur la qualité des eaux via les différents réseaux partenaires (Conseils départementaux 44 et 85, DDTM, Agence de l'Eau, DREAL,...) et réalise en complément des analyses sur les eaux superficielles (analyses physico-chimiques, micropolluants et biologiques) en fonction des problématiques du territoire, des enjeux identifiés et des actions réalisées sur le territoire du SAGE du Marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Les prélèvements et analyses sont réalisés par un ou des prestataires extérieurs désignés après consultation tous les deux ans. L'accord-cadre (2020/2021) est arrivé à échéance fin 2021. Considérant que cet outil doit s'inscrire dans la durée, une consultation pour les deux années à venir 2022/2023 (avec possibilité de renouvellement d'un an) a été publiée dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) du 22 novembre 2021 au 20 décembre 2021 avec une mise en ligne sur la plate-forme marches-securises.fr.

Ce marché à bons de commande porte sur les prélèvements et analyses sur les eaux douces superficielles (hors eaux littorales) sur des paramètres physico-chimiques/micropolluants et des indices biologiques (IBD-IPS-diatomées, I2M2-

invertébrés, IBMR-macrophytes, poissons (IPR et pêche)). Les sites envisagés sont ceux déjà suivis dans les précédents marchés (environ 10 sites). A noter que les analyses à l'exécutoire des étiers sont intégrés dans le marché dédié lié au projet LIFE Revers'Eau.

A l'issue de la consultation, trois offres ont été déposées sur la plateforme et analysées conformément au règlement de la consultation. Il s'agit :

- De CARSO-CAE (Rennes) avec deux sous-traitants CARSO-LSEHL (Lyon) pour les micropolluants et Aquabio (33) pour les indices biologiques.
- De Phytocontrol Analytics France (30) avec un sous-traitant Aquabio (33) pour les indices biologiques.
- Du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée avec deux sous-traitants : Bi-Eau (pour IBD-IPS) et HydroConcept (pour IPR et IBMR).

Ces 3 candidatures sont complètes et jugées recevables et offrent des garanties suffisantes (juridiques, financières et techniques). Leurs offres ont fait l'objet d'un rapport d'analyses présenté au Bureau syndical.

La notation de ces 3 offres techniques et financières est la suivante :

	CARSO-CAE (35)	Phytocontrol (30)	Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée
Note	8,37	8,52	9,00

Il est proposé d'attribuer le marché au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée et ses deux sous-traitants.

Le Comité syndical,

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis du Bureau syndical réuni le 18 janvier 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Considère que la consultation a été suffisante sans défaut de mise en concurrence.
- Décide d'attribuer le présent accord-cadre pour 2022/2023 (avec possibilité de renouvellement d'un an) au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée et ses deux sous-traitants : Bi-Eau (pour l'IBD-IPS) et HydroConcept (pour les IPR et IBMR).
- Autorise Monsieur le Président à notifier le marché et signer l'accord-cadre et engager les analyses pour 2022 dans la limite du budget voté ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 25 JANVIER 2022
Date de convocation : 19 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 31/01/2022
Reçu en préfecture le 31/01/2022
Affiché le / 1 FEV. 2022
ID : 085-200088771-20220125-2022_D005_RH-DE

Délibération n°2022_D005_RH

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 janvier à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer (pour raisons sanitaires), sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 19 janvier 2022.

En vertu de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre 2021, les mesures dérogatoires liées à la pandémie Covid-19 pour la réunion de la séance sont réinstaurées (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1^{er}), COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : CARRARA Patricia, De BONNAFOS Patrice, GABORIT Fabien suppléé par ADRIEN Pierrick, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent (membre du bureau), ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- BRIAND Pascale donne pouvoir à CAUDAL Claude
- CHARRIER Miguel donne pouvoir à DENIS Pascal

ABSENTS / EXCUSES :

- BATARD Yves (4^{ème} VP), BUTON Didier, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP), GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : PIPAUD Vincent

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	11	9	2	12

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Prolongation du contrat de projet de Chargé de mission Biodiversité

Par délibération n°2020_D012_RH du 24 février 2021, un poste contractuel de chargé(e) de mission, de catégorie B technicien à temps complet, pour un an renouvelable, a été créé pour :

- Mettre en place un observatoire de la biodiversité,
- Réaliser des suivis naturalistes,
- Apporter un appui à l'animation Natura 2000 (MAEC), et au projet LIFE Sallina.

Le contrat de projet de l'agent en poste Sophie MIRAMONT, est prévu se terminer au 31 janvier 2022. Toutefois comme les actions prévues ne sont pas terminées, l'article 6 de son contrat de travail prévoit la possibilité de renouveler le contrat.

Il est proposé de le renouveler jusqu'au 31 décembre 2023 afin de poursuivre les actions inscrites dans :

- la prochaine convention financière « Animation Natura 2000 » en cours d'instruction (du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023) pour poursuivre le projet « Observatoire de la biodiversité » et apporter un appui à l'animation Natura 2000 (MAEC, contrats Natura 2000...);
- le projet LIFE Sallina qui doit se terminer fin août 2023, voir fin décembre 2023.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2020-D012_RH du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf en date du 24 février 2020 créant l'emploi non-permanent de Chargé(e) de mission technicien biodiversité pour une durée d'un an renouvelable au titre du projet « observatoire de la biodiversité » ;

Vu le contrat de travail signé avec SOPHIE MIRAMONT au poste Chargé de mission technicien Biodiversité ;

Vu l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée : « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans... » ;

Vu la délibération n°2022_D001_FIN du 25 janvier 2022 du SMBB relative au débat d'orientations budgétaires 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide de prolonger le poste *Chargé(e) de mission biodiversité*, au grade d'emploi technicien territorial (catégorie B), emploi non permanent à temps complet, à compter du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023.
- Autorise le Président à notifier le renouvellement du contrat de travail de Sophie MIRAMONT jusqu'au 31 décembre 2023 et de signer son avenant en conséquence ;
- Dit que cet agent sera affecté à compter du 1^{er} février 2022, à 80% à la convention financière Natura 2000 et 20% au projet LIFE Sallina ;
- Autorise le Président à signer toutes les délégations et autorisations utiles à ce sujet.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 25 JANVIER 2022
Date de convocation : 19 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 31/01/2022
Reçu en préfecture le 31/01/2022
Affiché le / 1 FEV. 2022
ID : 085-200088771-20220125-2022_D006_RH-DE

Délibération n°2022_D006_RH

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 janvier à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer (*pour raisons sanitaires*), sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 19 janvier 2022.

En vertu de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre 2021, les mesures dérogatoires liées à la pandémie Covid-19 pour la réunion de la séance sont réinstaurées (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1^{er}), COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : CARRARA Patricia, De BONNAFOS Patrice, GABORIT Fabien suppléé par ADRIEN Pierrick, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent (membre du bureau), ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- BRIAND Pascale donne pouvoir à CAUDAL Claude
- CHARRIER Miguel donne pouvoir à DENIS Pascal

ABSENTS / EXCUSES :

- BATARD Yves (4^{ème} VP), BUTON Didier, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP), GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : PIPAUD Vincent

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	11	9	2	12

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi permanent de grade d'ingénieur dans la filière technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, mêmes lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La chargée de mission « Animation Natura 2000 et Ramsar », actuellement en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de droit public au grade d'ingénieur principal, vient d'obtenir son concours de catégorie A d'ingénieur territorial.

Pour envisager sa nomination à ce poste, il convient donc de créer dans la filière technique, le grade d'emploi Ingénieur (catégorie A), à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2022, pour respecter la durée d'un mois de publication de la vacance de cet emploi. Ensuite un arrêté de nomination en qualité d'ingénieur stagiaire sera pris pour un an.

Le Comité syndical,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Considérant qu'il s'agit d'une adaptation du cadre d'emplois d'ingénieur principal en ingénieur,

Après en avoir délibéré, 11 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- Décide de créer dans la filière technique, le grade d'emploi Ingénieur (catégorie A), emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2022.
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches et signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision et notamment l'arrêté de nomination d'ingénieur stagiaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 25 JANVIER 2022
Date de convocation : 19 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 31/01/2022
Reçu en préfecture le 31/01/2022
Affiché le **11 FEV. 2022**
ID : 085-200088771-20220125-2022_D007_RH-DE

Délibération n°2022_D007_RH

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 janvier à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer (*pour raisons sanitaires*), sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 19 janvier 2022.

En vertu de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre 2021, les mesures dérogatoires liées à la pandémie Covid-19 pour la réunion de la séance sont réinstaurées (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1^{er}), COESLIER Catherine (3^{ème})
- Délégués : CARRARA Patricia, De BONNAFOS Patrice, GABORIT Fabien suppléé par ADRIEN Pierrick, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent (membre du bureau), ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- BRIAND Pascale donne pouvoir à CAUDAL Claude
- CHARRIER Miguel donne pouvoir à DENIS Pascal

ABSENTS / EXCUSES :

- BATARD Yves (4^{ème} VP), BUTON Didier, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP), GRONDIN Raoul, PARAIS-Philippe, PEROYS Bernard

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : PIPAUD Vincent

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	11	9	2	12

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Depuis la délibération n°2021_D011_RH du 9 février 2021 portant sur la mise à jour des effectifs, des créations de postes et des recrutements ont eu lieu à savoir :

- Recrutement d'un contrat de projet au poste de chargé de mission Eaux littorales (délibération n°2020_D028_RH du 16 décembre 2020 portant création d'un poste non permanent technicien) ;
- Recrutement d'un agent contractuel au poste d'assistante de gestion et de direction (délibération n°2021_D010_RH du 9 février 2021 portant création d'un poste contractuel administratif de Rédacteur) ;
- Poste à pourvoir d'un contractuel technicien au poste de Géomaticien (délibération n°2021_D009_RH du 9 février 2021) ;
- Fin des contrats non permanents prévus en 2021 : un adjoint administratif à temps non complet et deux techniciens saisonniers « ambassadeurs du littoral » à temps complet.

En outre, il convient de prendre en compte les deux délibérations prises ce jour portant prolongation du contrat de projet du Technicien Biodiversité et celle portant création d'un emploi d'ingénieur permanent.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de mettre à jour le tableau des effectifs avec :

- La mise à jour des deux nouveaux postes contractuels pourvus,
- L'ajout d'un emploi d'ingénieur,
- La suppression de trois postes contractuels : adjoint administratif et de deux techniciens saisonniers.

Le Comité syndical,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu les délibérations susvisées ;

Vu le contrat de projet signé avec Elise COIGNOT le 26 mars 2021 en tant que chargée de mission Eaux littorales (projet Life Revers'Eau), au grade de technicien territorial du 12 avril 2021 au 12 avril 2024 ;

Vu le contrat de travail signé avec Léna LENGLET le 17 janvier 2022 en tant qu'assistante de direction et de gestion, au grade de Rédacteur, du 20 janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2022_D005_RH du 25 janvier 2022 du SMBB portant prolongation du contrat de projet de technicien Biodiversité ;

Vu la délibération n°2022_D006_RH du 25 janvier 2022 du SMBB portant création de l'emploi permanent de grade d'Ingénieur dans la filière technique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante :

Grade d'emplois	Catégorie d'emplois	Emploi créé au 25/01/2022 à temps complet			Effectifs pourvus au 25/01/2022 à temps complet		
		Titulaire	CDI droit public *	Non permanent	Titulaire	CDI droit public*	Non permanent
Filière administrative							
Attaché hors classe	A		1			1	
Rédacteur	B			1 CDD d'un an			1 CDD jusqu'au 31/12/2022
Filière technique							
Ingénieur	A	1	2			2	
Ingénieur principal	A		1			1	
Techniciens territoriaux	B			3 contrats de projet			2 contrats de projet
TOTAL		1	4	4		4	3

* Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de droit public, en application des dispositions de L.1224-3 du code du travail

- Confirme que les crédits nécessaires, à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

